COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CERE ET GOUL EN CARLADES

eau potable

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2021

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-146-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-146-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 4
   1.1. Présentation du territoire desservi 4
   1.2. Mode de gestion du service 4
   1.3. Estimation de la population desservie (D101.1) 5
   1.4. Nombre d'abonnés 5
   1.5. Eaux brutes 7
      1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau 7
      1.5.2. Achats d'eaux brutes 9
   1.6. Eaux traitées 10
      1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021 10
      1.6.2. Production 10
      1.6.3. Achats d'eaux traitées 13
      1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice 13
      1.6.5. Autres volumes 14
      1.6.6. Volume consommé autorisé 14
   1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 14
2. Tarification de l'eau et recettes du service 15
   2.1. Modalités de tarification 15
   2.2. Facture d'eau type (D102.0) 16
3. Indicateurs de performance 22
   3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 22
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 22
   3.3. Indicateurs de performance du réseau 24
      3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3) 24
      3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 25
      3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 25
      3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 26
   3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) 26
4. Financement des investissements 28
   4.1. Branchements en plomb 28
   4.2. Montants financiers 28
   4.3. État de la dette du service 28
   4.4. Amortissements 28
   4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 29
   4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 29
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 30
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) 30
   5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 30
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 31

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-146-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ **communal**
☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CERE ET GOUL EN CARLADES
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☑	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	☐	☐
Traitement (1)	☐	☐
Transfert	☑	☐
Stockage (1)	☐	☐
Distribution	☑	☐

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Badailhac, Cros-de-Ronesque, Jou-sous-Monjou, Pailherols, Polminhac, Raulhac, Saint-Clément, Saint-Jacques-des-Blats, Saint-Étienne-de-Carlat, Thiézac, Vic-sur-Cère
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT ☐ Oui, date d'approbation* : …….. ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☑ Oui, date d'approbation* : 17/12/2020 ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☑ Oui, date d'approbation* : …….. ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en ☑ **Régie par Régie simple**

* Approbation en assemblée délibérante

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-146-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'eau potable dessert 5 400 habitants au 31/12/2021 (5 400 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 3 179 abonnés au 31/12/2021 (3 225 au 31/12/2020).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	**Nombre total d'abonnés 31/12/2020**	**Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021**	**Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2021**	**Nombre total d'abonnés au 31/12/2021**	**Variation en %**
Badailhac					
Cros-de-Ronesque					
Jou-sous-Monjou					
Pailherols					
Polminhac					
Raulhac					
Saint-Clément					
Saint-Jacques-des-Blats					
Saint-Étienne-de-Carlat					
Thiézac					
Vic-sur-Cère					
Total	**3 225**			**3 179**	**-1,4%**

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 11,77 abonnés/km au 31/12/2021 (11,94 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,7 habitants/abonné au 31/12/2021 (1,67 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 98,69 m^3/abonné au 31/12/2021. (86,96 m^3/abonné au 31/12/2020).

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-146-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

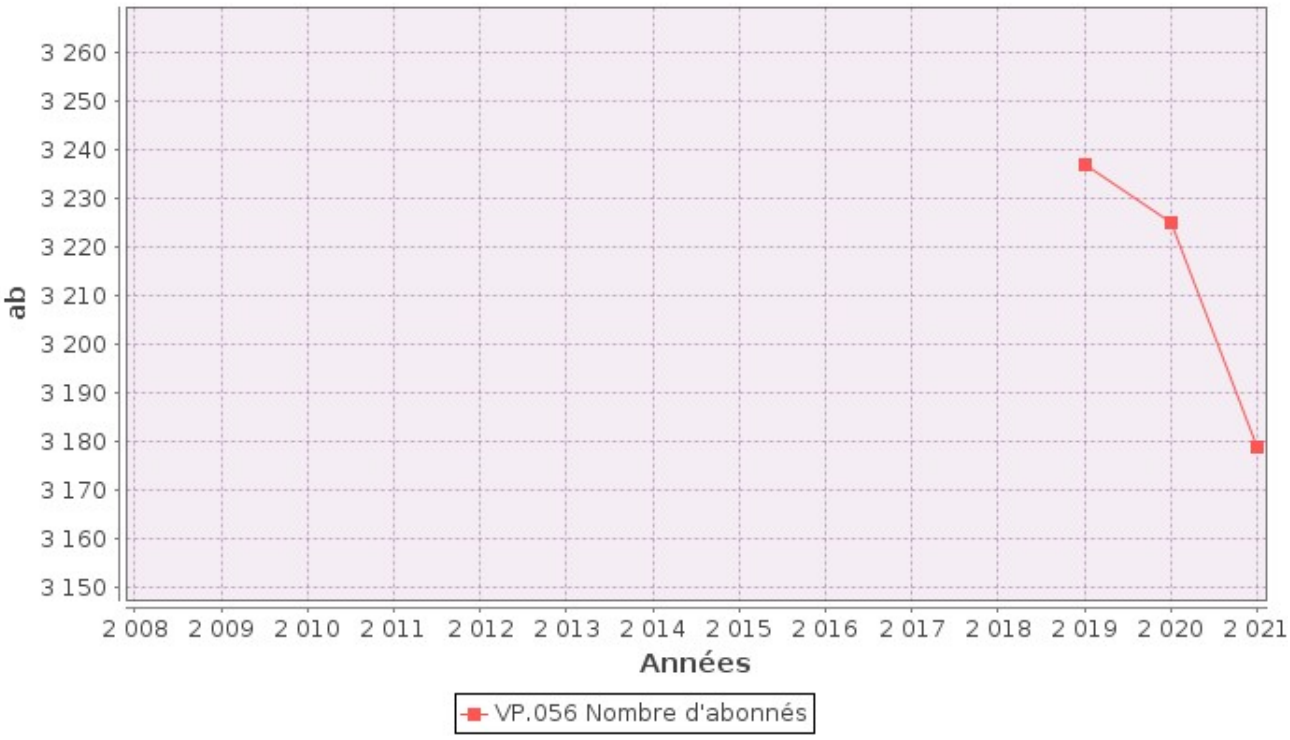

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-146-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève ____ m³ pour l'exercice 2021 (0 pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Pissiou Basse			0	0	____%
Les Garrigues 1 - Bouygues amont			0	0	____%
Les Garrigues 2 - Bouygues aval			0	0	____%
Le Vernet Droite			0	0	____%
Le Vernet Gauche			0	0	____%
Les Sorcières (Condutier)			0	0	____%
La Croux - Camp Nalte			0	0	____%
Les Gouanes			0	0	____%
Lavergne (Pissiou Haute)			0	0	____%
Montagne de Bane et Carteyrou			0	0	____%
Captage en nappe souterraine			0	____	____%
Comblat Puy Haute (Puy 2)			0	____	____%
Commun des Boissines			0	____	____%
Les Manhes 1à 4 - La Beze			0	0	____%
Les Chiniardes			0	0	____%
Font Négre			0	0	____%
Les Gardes - Montagne du Ser			0	0	____%
Grouffaldes			0	0	____%
Bois de la Font			0	____	____%
Les Piallottes			0	0	____%
La Ribe 1 et 2			0	0	____%
Coste			0	____	____%
La Cavade 1 et 2			0	0	____%
Les Huttes			0	0	____%
Le Coyan - Quenouille			0	0	____%

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-146-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

Marfons			0	0	____%
Font Aisses			0	0	____%
Salvaque			0	0	____%
Meymac			0	0	____%
Refuge de la Trielle			0	0	____%
Antérieux			0	____	____%
Varet - Ganel - Bois de la Tour			0	0	____%
Le Thau			0	0	____%
Cabane			0	____	____%
Maruéjouls			0	0	____%
Monjou 1 à 4 - Boissier			0	0	____%
Julhes 2			0	0	____%
Peyre			0	0	____%
Julhes 1			0	0	____%
Garrouste			0	0	____%
Lavergne Gauche			0	0	____%
Pré Teissedre			0	0	____%
Julhes 4			0	0	____%
Verdier			0	0	____%
Bijades - Montagne des Huttes			0	____	____%
Montagne de Tuillat			0	0	____%
Doly			0	0	____%
Dragonnière			0	0	____%
Lavergne Droite			0	0	____%
Camp de Peyre			0	____	____%
Comblat Ancienne (Puy 1)			0	____	____%
Total			0	0	____%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-146-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

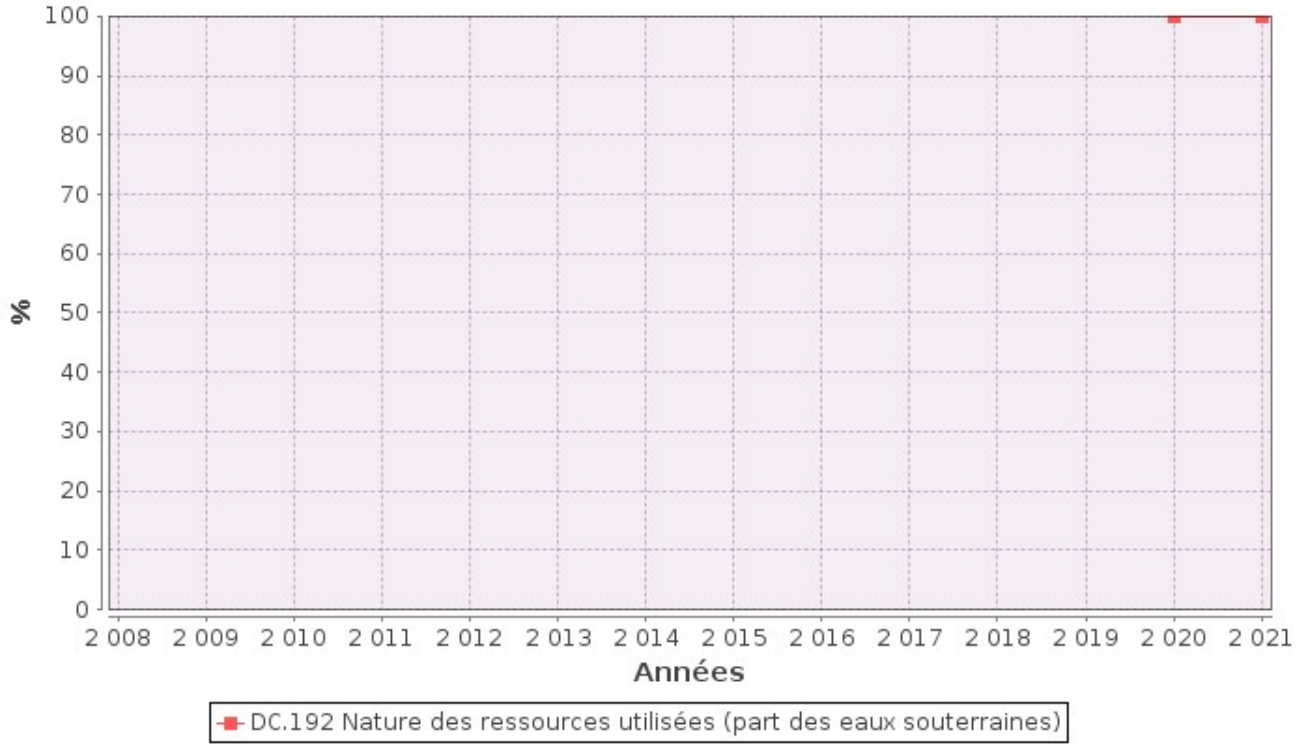

1.5.2. Achats d'eaux brutes

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m³	Observations
Total			

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-146-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021

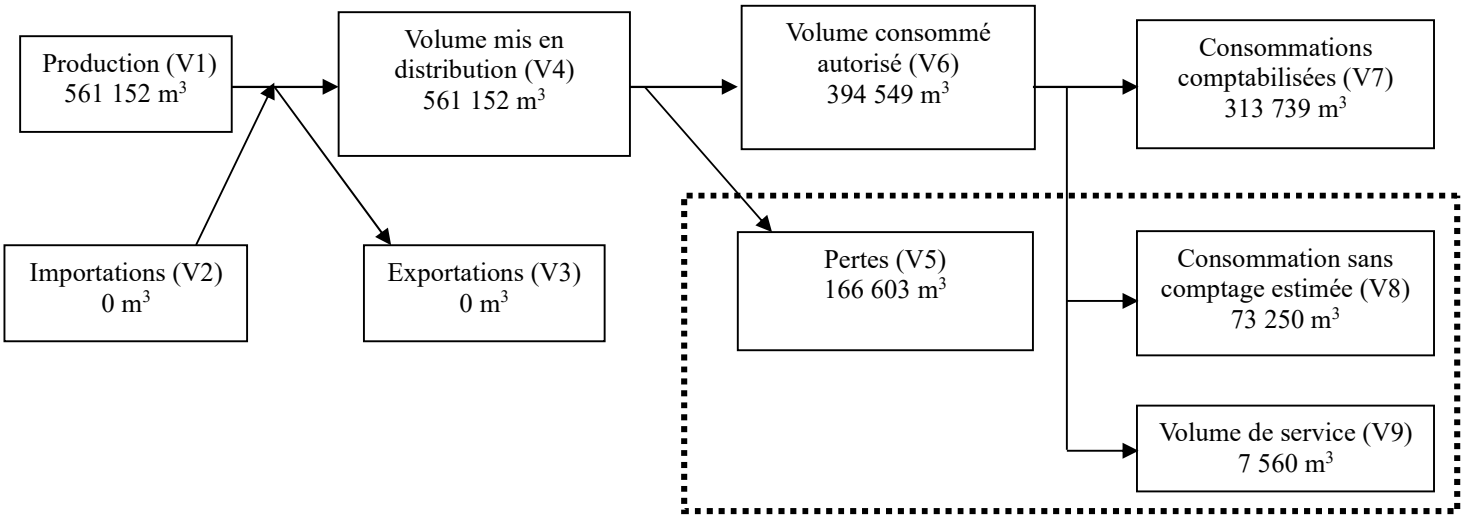

1.6.2. Production

Le service a 0 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-146-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Pissiou Basse	1 337	11 688	774,2%	40
Les Garrigues 1 - Bouygues amont	6 215	1 185	-80,9%	80
Les Garrigues 2 - Bouygues aval	6 215	1 185	-80,9%	80
Le Vernet Droite	0	0	____%	80
Le Vernet Gauche	0	0	____%	80
Les Sorcières (Condutier)	798	1 101	38%	80
La Croux - Camp Nalte	2 442	2 143	-12,2%	40
Les Gouanes	9 917	11 688	17,9%	40
Lavergne (Pissiou Haute)	3 670	2 034	-44,6%	50
Montagne de Bane et Carteyrou	33 951	35 425	4,3%	80
Captage en nappe souterraine	0	0	____%	60
Comblat Puy Haute (Puy 2)	184 774	125 694	-32%	100
Commun des Boissines	1 204	1 351	12,2%	60
Les Manhes 1à 4 - La Beze	377	8 822	2 240,1%	40
Les Chiniardes	8 055	8 822	9,5%	40
Font Négre	2 183	6 036	176,5%	60
Les Gardes - Montagne du Ser	6 733	10 996	63,3%	60
Grouffaldes	904	1 142	26,3%	40
Bois de la Font	2 183	6 036	176,5%	40
Les Piallottes	589	1 197	103,2%	60
La Ribe 1 et 2	5 610	674	-88%	80
Coste	943	858	-9%	40
La Cavade 1 et 2	5 610	674	-88%	80
Les Huttes	1 645	2 108	28,1%	80
Le Coyan - Quenouille	734	5 790	688,8%	80
Marfons	96 951	0	-100%	80
Font Aisses	0	0	____%	40
Salvaque	3 551	2 412	-32,1%	60
Meymac	6 324	6 520	3,1%	80
Refuge de la Trielle	929	1 068	15%	80
Antérieux	39 539	29 093	-26,4%	80
Varet - Ganel - Bois de la Tour	2 872	3 366	17,2%	80

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-146-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

Le Thau	79 900	57 162	-28,5%	80
Cabane	1 176	1 107	-5,9%	80
Maruéjouls	16 671	12 862	-22,9%	80
Monjou 1 à 4 - Boissier	906	785	-13,4%	40
Julhes 2	0	0	____%	40
Peyre	12 854	21 974	71%	80
Julhes 1	7 370	5 899	-20%	40
Garrouste	9 661	7 542	-21,9%	40
Lavergne Gauche	2 001	0	-100%	40
Pré Teissedre	22 010	37 348	69,7%	80
Julhes 4	22 010	0	-100%	60
Verdier	9 661	0	-100%	40
Bijades - Montagne des Huttes	6 990	6 528	-6,6%	80
Montagne de Tuillat	0	0	____%	80
Doly	5 190	5 229	0,8%	80
Dragonnière	162 322	39 307	-75,8%	80
Lavergne Droite	2 001	2 762	38%	40
Camp de Peyre	2 001	0	-100%	40
Comblat Ancienne (Puy 1)	69 573	73 539	5,7%	60
Total du volume produit (V1)	**868 552**	**561 152**	**-35,4%**	**76,11**

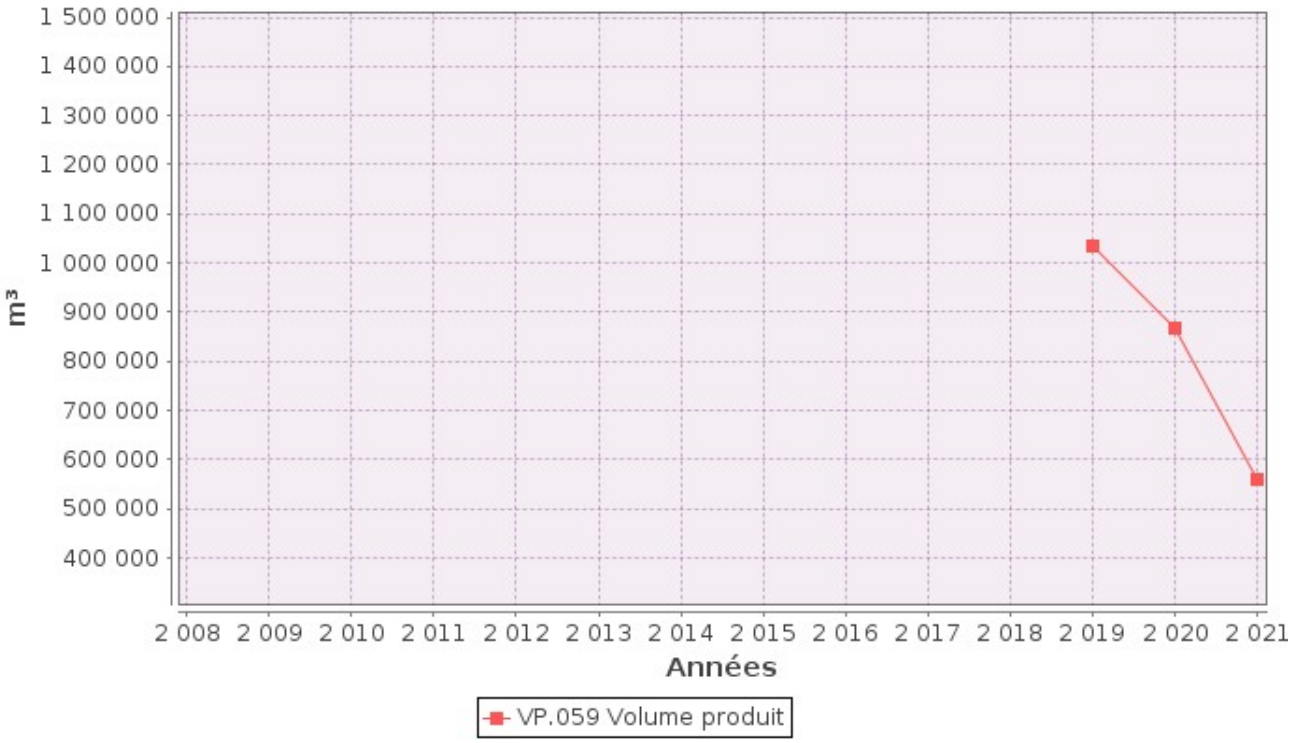

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-146-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

1.6.3. *Achats d'eaux traitées*

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Total d'eaux traitées achetées (V2)	**0**	**0**	____%	____

1.6.4. *Volumes vendus au cours de l'exercice*

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques(1)	280 458	313 739	11,9%
Abonnés non domestiques	0	0	____%
Total vendu aux abonnés (V_7)	**280 458**	**313 739**	**11,9%**
Service de (2)			
Service de (2)			
Total vendu à d'autres services (V_3)	**0**	**0**	**____%**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

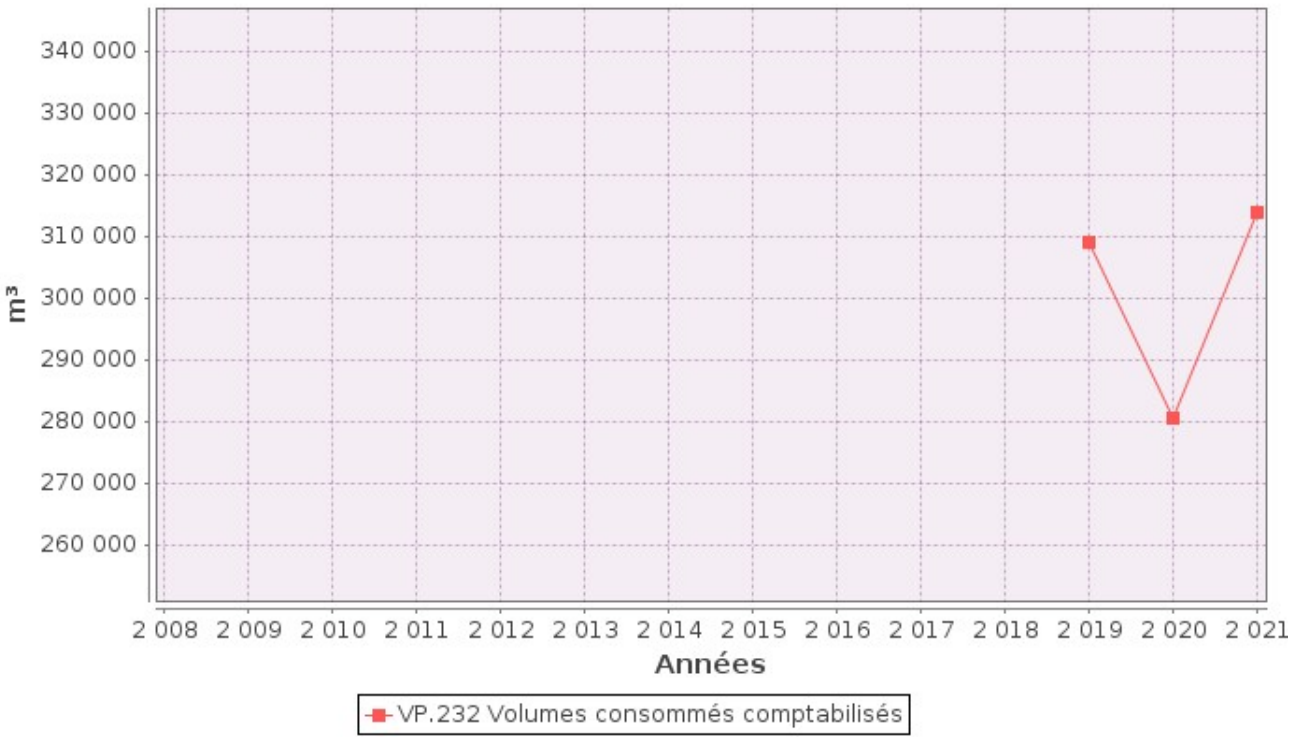

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-146-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	**73 250**	**73 250**	**0%**
Volume de service (V9)	**7 560**	**7 560**	**0%**

1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	**361 268**	**394 549**	**9,2%**

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 270 kilomètres au 31/12/2021 (270 au 31/12/2020).

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-146-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 17/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 13/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs du service d'eau potable

TARIFS DE L'EAU 2022

	Tarifs HT retenu/m3	Abonnement Retenu
Badailhac	1,11 €	69,60
Cros de Ronesque	1,12 €	67,60
Jou-sous-Monjou	1,15 €	64,40
Pailherols	1,10 €	70,40
Polminhac	1,27 €	80,00
Raulhac	1,39 €	66,80
St Jacques des Blats	1,38 €	68,40
St-Clément	1,09 €	71,80
St-Etienne de Carlat	1,12 €	67,80
Thiézac	1,16 €	63,20
Vic-sur-Cère	1,21 €	65,00

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-146-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

BADAILHAC		
Facture type basée sur 120 m^3/an	**Au 01/01/2021 en €**	**Au 01/01/2022 en €**
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	64.40	69.60
Part proportionnelle	115.20	133.20
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	179.60	202.80
Taxes et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	12.96	16.92
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39,60	39.60
TVA	12.76	14.26
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	65.32	70.78
Total	**245.22**	**273.58**
Prix TTC au m^3	**2.04**	**2.28**

CROS DE RONESQUE		
Facture type basée sur 120 m^3/an	**Au 01/01/2021 en €**	**Au 01/01/2022 en €**
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	61.4	67.6
Part proportionnelle	118.8	134.40
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	180.20	202
Taxes et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	11.04	7.68
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39,60	39.60
TVA	12.70	13.71
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	63.34	60.99
Total	**243.54**	**262.99**
Prix TTC au m^3	**2.03**	**2.19**

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-146-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

JOU SOUS MONJOU		
Facture type basée sur 120 m^3/an	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	56.60	64.40
Part proportionnelle	122.4	138
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	179	202.40
Taxes et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	16.44	12.48
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39.6	39.60
TVA	12.93	14
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	68.97	66.08
Total	247.97	268.48
Prix TTC au m^3	2.07	2.24

PAILHEROLS		
Facture type basée sur 120 m^3/an	**Au 01/01/2021 en €**	**Au 01/01/2022 en €**
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	65.6	70.40
Part proportionnelle	114	132
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	179.6	202.40
Taxes et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8.52	8.04
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39.6	39.60
TVA	12.52	13.75
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	60.64	61.39
Total	**240.24**	**263.79**
Prix TTC au m^3	**2**	**2.20**

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-146-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

POLMINHAC		
Facture type basée sur 120 m³/an	**Au 01/01/2021 en €**	**Au 01/01/2022 en €**
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	80	80
Part proportionnelle	145.20	152.40
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	225.20	232.40
Taxes et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	15.60	11.52
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39.60	39.60
TVA	15.42	15.59
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	70.62	66.71
Total	**295.82**	**299.11**
Prix TTC au m³	**2.47**	**2.49**

RAULHAC		
Facture type basée sur 120 m³/an	**Au 01/01/2021 en €**	**Au 01/01/2021 en €**
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	60.20	66.80
Part proportionnelle	166.80	166.80
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	227	233.60
Taxes et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	19.20	13.56
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39.60	39.60
TVA	15.72	15.77
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	74.52	68.93
Total	**301.52**	**302.53**
Prix TTC au m³	**2.51**	**2.52**

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-146-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

SAINT JACQUES DES BLATS		
Facture type basée sur 120 m³/an	**Au 01/01/2021 en €**	**Au 01/01/2022 en €**
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	62.60	68.40
Part proportionnelle	164.4	165.60
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	227	234
Taxes et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	6.48	26.04
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39.60	39.60
TVA	15.02	16.48
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	61.10	82.12
Total	**288.10**	**316.12**
Prix TTC au m³	**2.40**	**2.63**

SAINT CLEMENT		
Facture type basée sur 120 m³/an	**Au 01/01/2021 en €**	**Au 01/01/2022 en €**
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	67.70	71.80
Part proportionnelle	102	130.80
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	169.70	202.60
Taxes et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	15.96	5.52
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39.6	39.60
TVA	12.39	13.62
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	67.95	58.74
Total	**237.65**	**261.34**
Prix TTC au m³	**1.98**	**2.18**

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-146-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

SAINT ETIENNE DE CARLAT		
Facture type basée sur 120 m³/an	**Au 01/01/2021 en €**	**Au 01/01/2022 en €**
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	61.70	67.80
Part proportionnelle	117.60	134.40
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	179.30	202.20
Taxes et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	11.64	10.80
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39.60	39.60
TVA	12.68	13.89
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	63.92	64.29
Total	**243.22**	**266.49**
Prix TTC au m³	**2.03**	**2.22**

THIEZAC		
Facture type basée sur 120 m³/an	**Au 01/01/2021 en €**	**Au 01/01/2022 en €**
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	54.80	63.20
Part proportionnelle	124.8	139.20
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	179.60	202.40
Taxes et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	21.48	17.88
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39.60	39.60
TVA	13.24	14.29
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	74.32	71.77
Total	**253.92**	**274.17**
Prix TTC au m³	**2.12**	**2.28**

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-146-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

VIC-SUR-CERE		
Facture type basée sur 120 m³/an	**Au 01/01/2021 en €**	**Au 01/01/2022 en €**
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	57.50	65
Part proportionnelle	133.20	145.20
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	190.7	210.20
Taxes et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	21.72	10.20
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39.60	39.60
TVA	13.86	14.30
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	75.18	64.10
Total	**265.88**	**274.30**
Prix TTC au m³	**2.22**	**2.29**

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	**Prix au 01/01/2021 en €/m³**	**Prix au 01/01/2022 en €/m³**
Badailhac	2.04	2.28
Cros-de-Ronesque	2.03	2.19
Jou-sous-Monjou	2.07	2.24
Pailherols	2	2.20
Polminhac	2.47	2.49
Raulhac	2.51	2.52
Saint-Clément	1.98	2.18
Saint-Jacques-des-Blats	2.40	2.63
Saint-Étienne-de-Carlat	2.03	2.22
Thiézac	2.12	2.28
Vic-sur-Cère	2.22	2.29

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence : annuelle

La facturation est effectuée avec une fréquence : semestrielle

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-146-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	Données non fournies par l'ARS			
Paramètres physico-chimiques				

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m^3/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	Données non fournies par l'ARS	
Paramètres physico-chimiques (P102.1)		

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-146-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	-	97

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-146-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	41,6 %	70,3 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	3,67	4
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	32,3 %	55,9 %

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-146-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

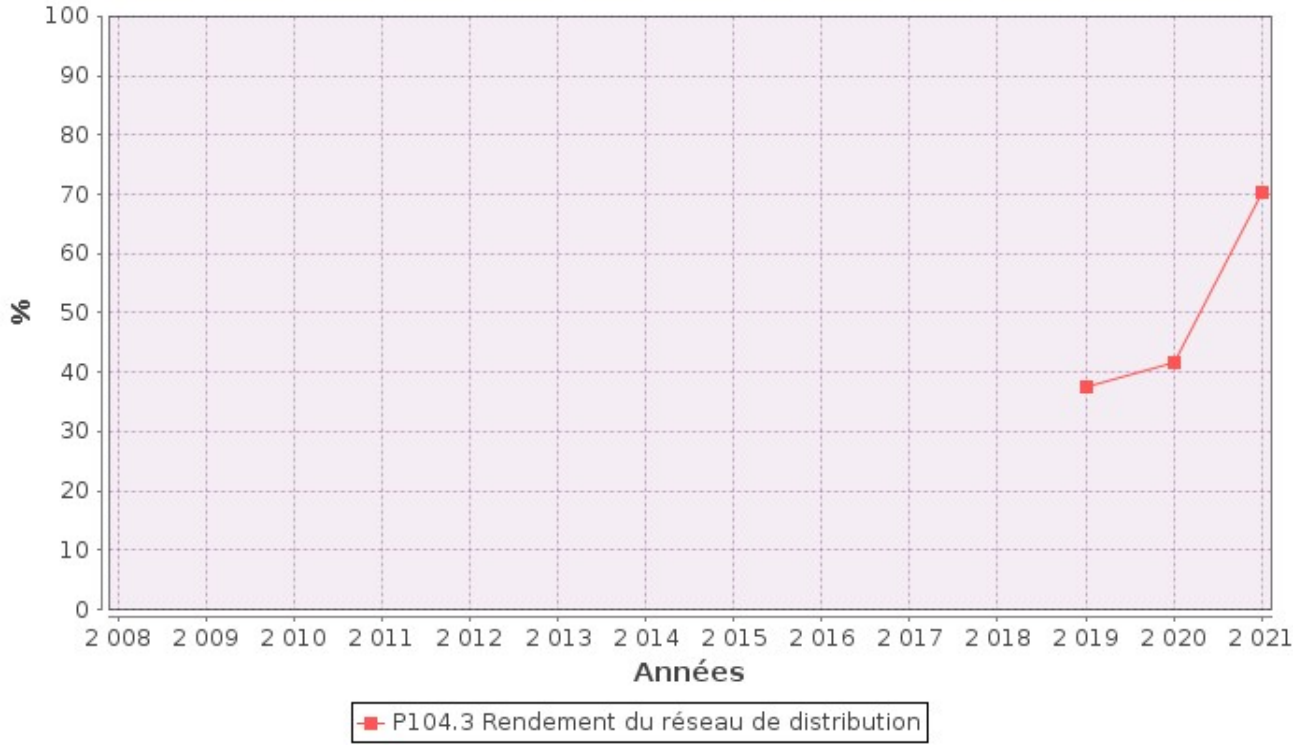

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,5 m^3/j/km (6 en 2020).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 1,7 m^3/j/km (5,1 en 2020).

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-146-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

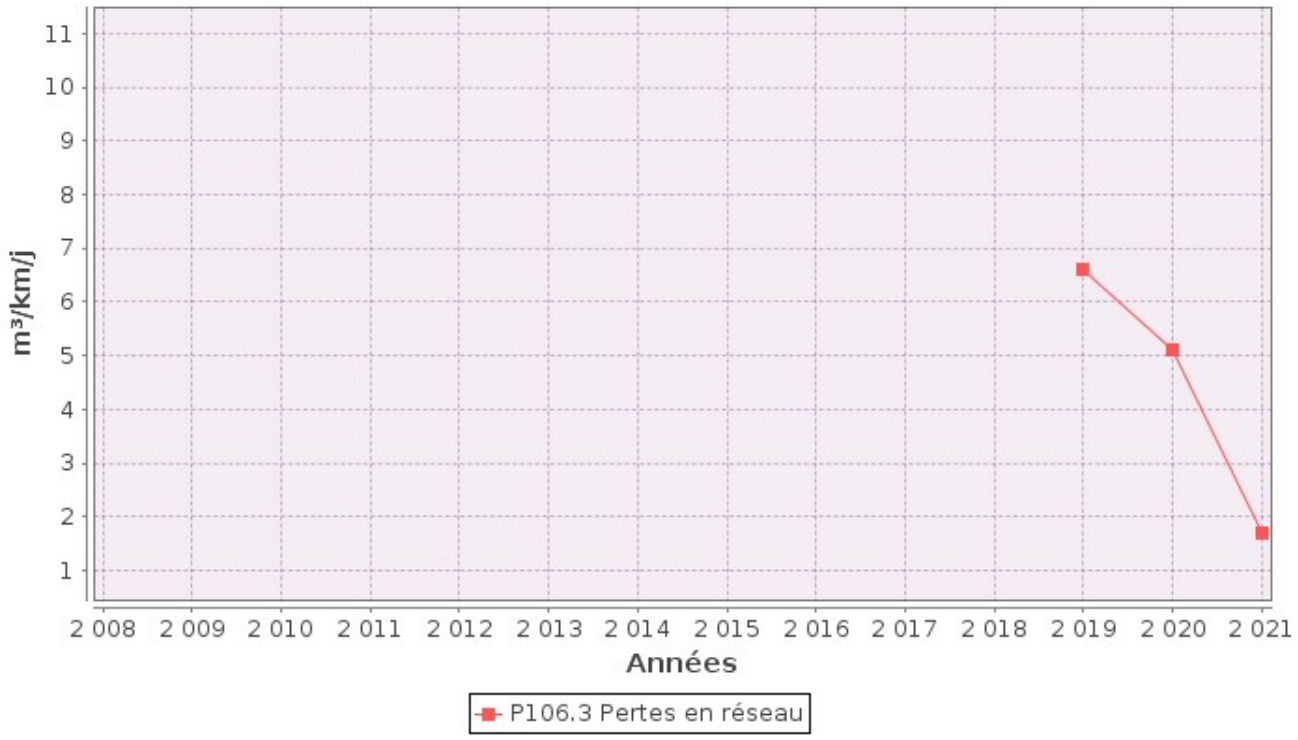

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2020	2020	2020	2021
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières années, 0,66 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,05% (0 en 2020).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-146-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 76,1% (77,9% en 2020).

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-146-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	303 628.71	210 022.34
Montants des subventions en €	58 233.60	67 269.00

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		_194 593.65___	_300 441.90
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	13 767.91	14 151.75
	en intérêts	5 015.89	4 632.05

4.4. Amortissements

Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 120 000 € (113 468.42 € en 2020).

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-146-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Mise en place de chlorations automatiques sur les réservoirs de tête	80 500	80 500
Campagne de réparations de fuites	80 000	80 000

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Etude du Schéma directeur intercommunal de l'eau potable	2018-2021	138 525
Mise en place de télésurveillance et sectorisation	2018-2021	249 700

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-146-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu _____ demandes d'abandon de créance et en a accordé _____.
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m^3 pour l'année 2021 (0 €/m^3 en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	**Montant en €**

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-146-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	5 400	5 400
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,25	2,29
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	____%	____%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	____%	____%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	88	97
P104.3	Rendement du réseau de distribution	41,6%	70,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	6	2,5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	5,1	1,7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	0,05%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	77,9%	76,1%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20220920-146-2022-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022